

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

du lundi 29 JUILLET 2024

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Procuration :

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max,
M. BOEUF Alain donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à Mme GADY Sarah

Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. Pascal BORTOT

Les compte-rendu des 24 avril et 17 juin sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite, dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment en atelier communal, des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour un montant de 232 803 € et de la DETR pour un montant de 117 000 €. Le reste à charge pour la commune sera de 115 803 €.
- adopte, l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport d'électricité et de gaz. Il décide d'en fixer le mode de calcul, conformément au CGCT et indique que la commune appliquera le plafond maximal autorisé par la réglementation.
- approuve, dans le cadre du renforcement du réseau électrique et suite à l'augmentation de puissance de la STEP, la constitution d'une servitude de passage de réseaux électriques au profit du SICECO. Un câble électrique de haute tension sera posé sur la parcelle cadastrée ZR 56, dans une tranchée d'environ 2 ml.
- autorise le maire à signer un bail précaire, d'une durée d'un an, pour un local afin d'y stocker le matériel entreposé dans l'entrepôt pendant les travaux de réfection de celui-ci en atelier communal.

Questions et informations diverses :

M. le maire informe :

- du retour de la Sous-Préfecture de Beaune, suite au dépôt du dossier de demande de création du SIVOS avec la commune de BARGES qui demande des précisions sur le paragraphe des transports scolaires. Il propose de positionner, dans l'attente de la validation du dossier, le nom de trois titulaires et 3 suppléants pour siéger au SIVOS. Il est proposé les élus suivants :
Les titulaires : Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Sandra TERRIER
Les suppléants : Alain BŒUF, Dominique BLOT, Eric MONCHAUX

- de la réception de la nouvelle tondeuse.
- de la réfection des peintures d'une salle de classe à l'école maternelle. Du passage d'un fourreau électrique sous-terrain qui permettra de résoudre le problème de l'interphone. De la dépose du toboggan pour enfant.
- de la réfection de la façade du salon de coiffure et le changement des volets.
- de la réfection du local du plan d'eau.
- du démarrage des travaux d'isolation de la mairie en 2025 au lieu de 2024. Une réflexion est à mener lors d'un prochain rendez-vous avec l'architecte. En effet, il serait peut-être bénéfique, en termes de travail, de finances et de dérangement de rénover entièrement la mairie (intérieur et extérieur) plutôt que de scinder les travaux sur 2 ans.
- du bon déroulement des festivités du 13 juillet et du cinéma plein air du 23 juillet.
- de l'installation le 13 mai, de la nouvelle porte du centre des pompiers.
- des travaux d'aménagement de voirie au carrefour de la rue du Moulin et de la route de Barges qui débiteront le 15 septembre.
- des 2 propositions de projets de travaux d'aménagement du carrefour de la route de Noiron et la route de Seurre pour lesquels des discussions sont en cours.

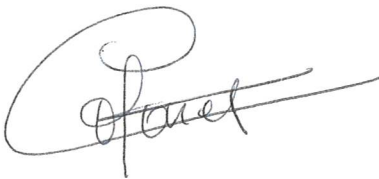
Nathalie PEDRON 2^{ème} adjointe, informe :

- de la tenue, samedi 25 mai à 10 h 30, de la manifestation des nouveaux arrivants et des bébés nés en 2023.

La séance est levée à 20 h 15

Fait à SAULON LA CHAPELLE

Le Secrétaire de séance,
Chantal MARET



Le Maire,




Pascal BORTOT